

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article application des CGV – OPPOSABILITE DES CGV

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») sont systématiquement adressées ou remises par la société Sunrise Medical (ci-après « Sunrise Medical ») à tout acheteur (ci-après « l'Acheteur ») pour lui permettre de passer commande des produits commercialisés par Sunrise Medical (ci-après les « Produits »).

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par Sunrise Medical et qui n'ont qu'une valeur indicative, sauf conditions particulières dument négociées et acceptées par écrit par Sunrise Medical.

Toute condition contraire opposée par l'Acheteur, en ce compris celle résultant de ses conditions d'achat, sera donc, à défaut de négociation et d'acceptation expresse, inopposable à Sunrise Medical, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que Sunrise Medical ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

Les CGV sont composées des présentes conditions de vente littéraires, ainsi que du tarif et du barème catégoriel des réductions de prix qui en font partie intégrante. Sunrise Medical se réserve le droit de ne pas satisfaire toute demande de communication de tarifs ou barèmes catégoriels de réductions de prix applicables à une catégorie à laquelle l'Acheteur n'appartiendrait pas, ou toute autre demande de l'Acheteur qui serait exorbitante par rapport à ses CGV ou qui créerait un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties.

1. Généralités – Commande

Le contrat de vente n'est formé qu'après acceptation de la commande par Sunrise Medical se matérialisant par l'émission d'un bon de confirmation de commande. En cas de désaccord quelconque avec toute mention figurant sur ce bon, il appartient à l'Acheteur de le notifier à Sunrise Medical par écrit dans les 48 heures de la date de réception du bon de confirmation de commande, sous peine de forclusion. Aucune commande acceptée ne peut être annulée ou modifiée sans l'accord préalable de Sunrise Medical.

2. Livraison – Transfert des risques

(Valable uniquement en France métropolitaine et Corse – pour l'étranger et les Drom-Com, voir conditions spéciales)

Nos Produits sont livrés départ usine et voyagent aux risques de l'Acheteur, les risques de perte et de dommages étant transférés à l'Acheteur dès la mise à disposition des Produits. Conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce, en cas d'avaries et/ou de manquants des Produits livrés par le transporteur, l'Acheteur devra effectuer toutes réserves auprès de ce dernier, et les confirmer au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception motivée dans les trois jours qui suivent la date de réception des Produits.

Les dates de livraison mentionnées lors de l'émission du bon de confirmation de commande sont indicatives et leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité, ni annulation des commandes en cours, ni donner lieu à dommages et intérêts.

Tout défaut de conformité ou vice apparent des Produits livrés doit être notifié à Sunrise Medical par lettre RAR dans les cinq (5) jours ouvrés de leur réception. A défaut de respect des délais et conditions susvisées aucune réclamation ne sera admise par Sunrise Medical et sa responsabilité ne pourra pas être engagée.

3. Prix – Conditions de paiement

Les prix facturés à l'Acheteur sont déterminés sur la base du tarif et du barème catégoriel des réductions de prix en vigueur à la date d'acceptation de la commande ou, à défaut, par les cotations qui auront pu être émises par Sunrise Medical. Ils s'entendent hors taxes et hors frais de port, mais emballage compris.

Les livraisons sont effectuées franco de port. Pour toute commande dont le montant est inférieur à 50 euros H.T., des frais administratifs d'un montant forfaitaire de 18 euros H.T. seront facturés.

Nos factures sont payables sans escompte, à quarante-cinq (45) jours fin de mois par prélèvement ou sous vingt (20) jours par chèque avec un escompte de 1.5 %.

Le non-paiement des factures à leurs échéances respectives entraînera l'exigibilité de plein droit de pénalités de retard qui seront calculées par application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire en vertu des dispositions de l'article L 441-10 du Code de commerce. En outre, en cas de retard de paiement, l'Acheteur sera de plein droit débiteur, à l'égard de Sunrise Medical, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à quarante (40) euros. Si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Sunrise Medical pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Les intérêts de retard et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ayant une nature indemnitaire, ils ne feront pas l'objet d'une facturation, et seront mentionnés en pied de facture conformément aux dispositions légales. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus où faire l'objet d'une compensation sans l'accord écrit et préalable de Sunrise Medical.

4. Exigence de garanties ou règlement

Sunrise Medical se réserve le droit d'exiger le versement d'acomptes ou un paiement comptant par chèque de banque, pour toute commande d'un nouvel Acheteur et/ou en cas de dégradation du crédit de l'Acheteur et notamment si une modification dans la capacité de l'Acheteur, dans son activité professionnelle, dans la forme de sa société ou si une location, cession, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit de l'Acheteur.

5. Réserve de propriété

Tout produit vendu reste la propriété de Sunrise Medical jusqu'à encaissement intégral du prix et des frais accessoires et taxes par Sunrise Medical. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des Produits par Sunrise Medical. Jusqu'au complet paiement, l'Acheteur ne pourra en aucune manière utiliser les Produits à titre de garantie. Il pourra, cependant, les utiliser et les vendre, étant précisé que Sunrise Medical se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation sans préavis par simple lettre recommandée en cas d'incident de paiement quelconque ou de dégradation significative du crédit de l'Acheteur et que dans ce cas le droit à revendication de Sunrise Medical pourra se reporter sur le prix des Produits si celles-ci ont déjà été revendues.

L'Acheteur devra veiller jusqu'au transfert de propriété à la bonne conservation des moyens d'identification apposés par Sunrise Medical sur les cartons, palettes et emballages dans lesquels les Produits sont livrés. En cas d'inscription d'un nantissement sur le fonds de commerce exploité par l'Acheteur, ce dernier s'engage à informer Sunrise Medical dans les meilleurs délais et à justifier de la situation juridique des Produits vendus sous réserve de propriété.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'Acheteur des risques de perte ou de détérioration des Produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

6. Garanties - réclamations

Nos produits manufacturés sont garantis à compter de la date de livraison par Sunrise Medical pendant une durée de vingt-quatre (24) mois à l'exception des batteries douze (12) mois et des pièces d'usure exclues de la garantie (pneumatiques, bandages, patins de freins, garnitures, palettes...) Nos pièces détachées (dont batteries et chargeurs) sont garanties douze (12) mois. En aucun cas une action ou intervention au titre de la garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de cette garantie.

Pour tout produit que nous avons reconnu défectueux, nous pourrions, à notre discrétion, réparer ou remplacer le produit ou créditer l'Acheteur du prix net facturé, toute autre indemnisation étant exclue. Les frais de port au titre de la présente garantie, aller et retour, seront à la charge de Sunrise Medical sous réserve d'une autorisation préalable du retour de produit. Sauf accord préalable de Sunrise Medical, l'Acheteur s'abstiendra de procéder à des réparations ou remplacements de pièces sur nos Produits.

Toute garantie est exclue si le défaut allégué résulte de l'usure normale du produit, d'un usage incorrect ou non conforme à sa destination, de modifications apportées par l'Acheteur, d'un défaut de surveillance ou d'entretien et, plus généralement, de tout événement échappant à notre contrôle.

En cas de reprise d'un produit à la demande de l'Acheteur et uniquement après accord de Sunrise Medical un abattement de 30% sera appliqué sur le prix d'achat effectif et fera l'objet d'un avoir.

7. Utilisation conforme

L'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions techniques relatives à nos Produits contenues dans nos manuels d'utilisation et d'entretien ainsi que dans toute autre documentation technique, en particulier les spécificités de nos Produits imposées par la norme ISO 9001 (à l'exclusion du chapitre 7.3), ainsi que les critères d'homologation et le respect de la nomenclature LPPR. L'Acheteur s'engage par ailleurs à informer ses propres clients des caractéristiques essentielles des Produits, ainsi que de leurs conditions d'utilisation et d'entretien et, également à se conformer aux dispositions du Code de la consommation et notamment, à celles des articles L.111-1 et suivants de ce Code. A défaut, l'Acheteur sera seul responsable des conséquences de la non observation de ces prescriptions.

8. Clause résolutoire

Sauf accord contraire entre l'Acheteur et Sunrise Medical, le défaut de paiement, même partiel de l'une de nos factures à l'échéance entraînera de plein droit, huit (8) jours après mise en demeure restée sans effet, (i) la résolution de la vente et des contrats en cours si bon semble à Sunrise Medical qui pourra demander, par toute voie de droit, la restitution des Produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, (ii) l'exigibilité immédiate et de plein droit de toutes les sommes restant dues et de toutes les factures émises par Sunrise Medical à destination de l'Acheteur quand bien même celle-ci ne seraient pas arrivées à échéance et quel que soit le mode de règlement prévu (iii) la suspension des commandes en cours et/ou de toute livraison jusqu'au paiement complet de toutes les factures restant dues et (iv) l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15 % des sommes restant dues, outre les frais, dépens et intérêts, entraînés par toute procédure amiable ou contentieuse engagée en vue du recouvrement des créances concernées.

9. Loi applicable – Attribution de juridiction

Sauf convention contraire, les CGV et les contrats de vente de nos Produits seront régis par le droit français.

Sera seul compétent, en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de commerce de Tours, même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents de l'Acheteur ne puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

10. Données personnelles

Sunrise Medical collecte et traite des données à caractère personnel transmises par le prestataire de santé (PSDM) pour mener à bien la mission confiée par ce dernier (ex : devis, commandes, essais...). Le PSDM agit en tant que Responsable de traitement et SM en tant que sous-traitant. A cet égard, l'acceptation des CGV ou conditions commerciales implique que le PSDM est en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur.